

**MAIRIE****DE****NEFFIES****EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS****du CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 18 octobre 2023**

Nombre de conseillers :

- en exercice : 15
- de présents : 12
- de votants : 15

*L'an deux mille vingt trois et le dix-huit octobre à dix-huit heures trente,
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, après convocation légale, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur David ASTRUC, Maire.*

Etaient présents : Albouy Pascale – Arnaud Gérard – Astruc David – Bénard Fabrice - Bénézech Mathieu – Berna Camille - Berté Véronique — Combes Gilles - Girard Maria Pia - Monnin Marie-Andrée – Morel Evelyne – Ulrich Marie-Agnès

Procurations : Château Gilles à Ulrich Marie-Agnès - Descouens Marie-Sophie à Astruc David
Le Bel Jérôme à Berté Véronique

Secrétaire de séance : Camille BERNA

DELIBERATION 2023-031: Renouvellement de l'adhésion au CCAS pluri communal de Roujan pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026

Monsieur le Maire explique au Conseil que le centre communal d'action sociale de Roujan a mis en place un guichet unique clairement identifié par les partenaires institutionnels et les administrés ouvert aux administrés des communes voisines depuis le 1^{er} juillet 2012.

Une convention définit les modalités de ce partenariat, tant financières qu'organisationnelles. Les orientations de prise en charge des habitants donnent satisfaction, le CCAS étant réactif. La commune est destinataire des bilans réguliers, en tant que membre du comité de pilotage

Monsieur le Maire présente les grandes lignes de cette convention de renouvellement pour 3 ans.

Il demande au Conseil de valider le renouvellement de l'adhésion de la commune de Neffies au CCAS pluri communal de Roujan pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026 et de l'autoriser à signer la convention de partenariat.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, par 0 voix contre, 0 abstention et 15 voix pour

- **VALIDE** le principe de renouvellement de l'adhésion au CCAS pluri communal, ayant pour mission d'étendre les services mis en place par la commune de Roujan aux communes voisines ;
- **VALIDE** la convention présentée par Monsieur le Maire et la participation annuelle de 5€ par habitant dont la dépense sera inscrite chaque année au budget
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Pour copie conforme.

LE MAIRE
David ASTRUC

